



Blois, le 11 janvier 2022

FSU Centre Val-de Loire  
35-37 Avenue de l'Europe  
BP 30836  
41008 Blois Cedex

à Madame la Rectrice  
de l'Académie d'Orléans-Tours  
21 Rue Saint-Etienne  
45043 ORLEANS CEDEX 1

**Objet : lettre ouverte à propos de la crise sanitaire**

Madame la Rectrice,

**Selon vous, Mme la Rectrice, il n'y a pas plus de risques de faire ses courses en supermarché que d'enseigner et de travailler dans un établissement scolaire**

Lors du CHSCTA extraordinaire du 7 janvier 2022 consacré à la crise sanitaire vous avez abordé la question des problèmes de moyens, de remplacements, de la surcharge de travail pour les directeurs... Les réponses apportées arrivent trop tardivement comme la distribution de masques chirurgicaux que nous exigeons depuis 20 mois. La profession n'a pas attendu cette mesure pour s'en procurer par ses propres moyens.

Le recrutement de contractuels et de vacataires risque de rester un simple effet d'annonce puisque nous avons déjà de grandes difficultés en temps "normal". La situation est à ce point détériorée qu'à nouveau les néo-retraités sont sollicités pour "rempiler".

Vous refusez toujours la mise à disposition de masques FFP2 ainsi que le recrutement de nos collègues sur listes complémentaires pour le premier degré.

La majorité des mesures de protections (capteurs de CO<sub>2</sub>, purificateurs, ventilation des salles...) repose sur la volonté et les moyens des communes, conseils départementaux et du conseil régional. Pourtant en 2 ans, notre ministre a fait économiser sur le budget de l'Éducation nationale, 600 millions d'euros en 2020 et 75 millions en 2021, pour ne débloquer que 20 millions d'euros pour aider les collectivités locales à acheter des capteurs CO<sub>2</sub>, en limitant l'information aux recteurs via une circulaire. En Europe, la plupart de nos voisins ont davantage investi : rien que pour l'aération, 29 millions au Royaume-Uni, 60 millions en Irlande, 200 millions en Allemagne, alors que pour les recrutements l'Italie a débloqué plus de 1,6 milliard dès l'été 2020.

**La FSU a également dénoncé l'incohérence de la FAQ, qui est parfois en contradiction avec le protocole, qui demande aux élèves de plus de 12 ans et aux personnels avec schéma vaccinal complet et qui sont cas contacts..de continuer à aller travailler dans l'attente du résultat du test, contaminant potentiellement d'autres personnes, et posant de graves problèmes en particulier dans les internats.**

**A chaque CHSCTA, la FSU Centre Val de Loire a dénoncé cette absence de moyens pour la protection de nos établissements, de nos élèves et de leurs familles ainsi que de tous les personnels.**

**A chaque CHSCTA, la FSU Centre Val de Loire a exigé le recrutement des collègues sur listes**

**complémentaire ainsi qu'une augmentation des places aux concours.**

**A chaque CHSCTA, la FSU Centre Val de Loire a porté à votre attention les risques pour la santé mais aussi les risques psychologiques engendrés par la crise sanitaire.**

**Pour la première fois, lors du CHSCTA du 7 janvier , vous avez Mme la Rectrice, répondu aux interventions répétées de la FSU sur ces questions de protections sanitaires et des risques encourus sur notre lieu de travail.**

**Pour résumer votre réponse, Mme la Rectrice, et sans dénaturer vos propos, selon vous nous n'avons pas plus de "malchance" d'être contaminé par la covid que nous soyons en télétravail, dans un supermarché, dans un transport en commun... que dans une classe de maternelle avec 25 élèves sans masque, dans une classe sans aération, en surveillance dans un restaurant scolaire de 200 collégiens/lycéens qui déjeunent évidemment sans masques**

Le fait est le taux d'incidence était de 1536 chez les 10 19 ans la semaine 52, contre une moyenne de 1200 , n'est pas non plus un signal à prendre en compte par notre employeur responsable de notre santé au travail.

Vous avez aussi Mme la Rectrice refusé la possibilité de reconnaître le caractère de maladie professionnelle ou d'avoir une attention particulière pour les personnels vulnérables et qui ne peuvent pas être en ASA.

C'est la première fois que dans le cadre d'une instance, vous exprimez officiellement Mme la Rectrice, la position de notre Ministre qui considère donc qu'il n'y a aucune nécessité de protéger en particulier les personnels de l'Education Nationale.

Nous l'avions bien compris, mais cela valide t'il l'absence de protections, le manque d'anticipation depuis plus de 20 mois ?

**La FSU Centre Val de Loire veut connaître les éléments sur lesquels se basent notre ministre pour assumer de tels choix :**

> **soit, c'est une décision scientifique basée sur des études.** Et dans ce cas, nous souhaitons en disposer ainsi que des statistiques et du nombre de personnels ayant contractés la covid sur ces 20 derniers mois (nombre de cas positifs, arrêts maladies, covid longs...). Merci de ne pas nous indiquer uniquement les données qui datent de plus d'1 an comme vient de le faire notre Ministre par voie de presse pour dire qu'il n'y a pas plus de cas positifs chez les enseignant-es.

> **soit, vous êtes dans une pensée magique** qui protège vos personnels. Dans ce cas, nous considérons qu'il y a mise en danger ( physique et psychologique) de vos personnels mais aussi des élèves et de leurs proches.

**La FSU Centre Val de Loire appelle à la grève le 13 janvier et les personnels à s'emparer massivement des fiches RSST pour dénoncer les carences de l'institution, pourtant censée protéger ses personnels.**

**La FSU Centre Val de Loire demande avant le CTA de repli du 20 janvier des réponses en urgence à ces questions.**

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre sens profond du Service Public.